VILLE DE SAINT-GHISLAIN

Procès-verbal du Conseil commun Ville / CPAS

Séance du 28 novembre 2024

Conseil communal

Présents : Mmes et MM. OLIVIER Daniel, Bourgmestre-Président;
MONIER Florence, FOURMANOIT Fabrice, BRICQ Jérémy,
DUMONT Luc, BUREAU Rudy, Echevins;
DEMAREZ Séverine, Présidente du CPAS ;
DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, DANNEAUX Patrick,
RANOCHA Corinne, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo,
CANTIGNEAU Patty, DOYEN Michel, DUVEILLER François,
BAURAIN Pascal, DAL MASO Patrisio, CORONA Marie-Christine,
ROOSENS François, DUFOUR Frédéric, DESSILLY Jean-Christophe,
GOSSELIN Dorothée, SODDU Giuliano, GOSSELIN Franz,
SCHIETTECATTE Nicolas, PRZYKLENK Amélie, Conseillers;

DESCAMPS Maïté, Directrice générale FF.

Conseil de l'Action Sociale

Présents : Mmes et MM. DEMAREZ Séverine, Présidente du CPAS;
AMAND Marion, MIELCAREK Raymond, NAOU Areti,
DUHAUT Philippe, GOFFINET Anaïs, VAN ASSCHE Mélanie,
HENRY Fabienne, UYTDENHOVEN Joël, HAUBLIN-DELCROIX Anne,
GRANDJEAN Benoit, Conseillers CPAS;

FRANCOIS Aurore, Directrice générale du CPAS.

La séance est ouverte à 18H40 sous la présidence de M. OLIVIER D., Bourgmestre.

Séance publique

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

1. SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL 2024 DU COMITE :

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, réunis en séance publique,
Vu l'article 26bis de la Loi organique du 8 juillet 1976 relative aux Centres Public d'Action Sociale (CPAS) ;

Vu les articles L1122-11, L1122-30 et L1211-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant que dans ce cadre, M. ANSCIAUX Benjamin, Directeur général de Ville, et Mme FRANÇOIS Aurore, Directrice générale du CPAS, ont établi conjointement un rapport portant sur l'ensemble des synergies existantes entre les deux institutions et ce, pour la période allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 ;
Considérant qu'en date du 7 octobre 2024, le Comité de direction commun a rendu un avis favorable sur le projet de rapport ;
Considérant qu'en date du 17 octobre 2024, le Comité de concertation Ville/CPAS a rendu un avis favorable sur le projet de rapport ;
Considérant la présentation en séance de ce rapport 2024 sur les synergies par les Directeurs généraux des deux institutions ;
Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,
DECIDE, à l'unanimité :
Article unique. - D'adopter le rapport 2024 portant sur les synergies existantes entre la Ville et le Centre Public d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18H55.

Le présent procès-verbal sera approuvé en séance du 2 décembre 2024.

Pour le Conseil communal :

Le Directeur général, La Bourgmestre,

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

La Directrice générale, La Présidente,